

## CERTIFICAT DE CONSTANCE DES PERFORMANCES

1077 – CPR – 42701101

Dans le cadre du Règlement (UE) n° 305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011 (le Règlement Produits de Construction ou RPC), ce certificat s'applique au produit de construction

### **Cendres volantes Silicoline G6**

produit par ou pour      Surschiste S. A.  
Centrale Thermique Emile Huchet  
57500 Saint Avold

fabriqué dans l'usine      Carling

Ce certificat a été instrumenté par l'organisme notifié NB 1077

Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen (RWTH)  
Institut für Bauforschung  
Schinkelstr. 3  
52062 Aachen/Allemagne

et atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe ZA de la norme

DIN EN 450-1:2012-10

sous système 1+ pour les performances décrites ci-dessus dans ce certificat sont appliquées et que le produit de construction accomplit toutes les exigences prescrites pour ces performances.

Ce certificat est délivré pour la première fois le 16.07.2007 et, sauf retrait ou suspension, demeure valable tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine ne sont pas modifiés de manière significative.

Aix-la-Chapelle, le 07.05.2015

  
Dipl.-Ing. St. Vannahme  
Vice-directeur de NB 1077



  
Dr. Th. Krüger  
directeur de NB 1077